



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 7

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SELINGER dépose :

le rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n° 64)

le rapport annuel de l'Office de financement des organismes de service spécial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n° 65)

le rapport annuel du Fonds de stabilisation des recettes pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n° 66)

le rapport annuel du Fonds de remboursement de la dette pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n° 67)

le rapport annuel de la Fondation du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n° 68)

le rapport prévu au paragraphe 63(4) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n° 69)

le rapport annuel du Conseil des corporations de la Couronne pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998;
(document parlementaire n° 70)

le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;
(document parlementaire n° 71)

le rapport trimestriel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — trimestre du 1^{er} avril au 30 juin 1999;
(document parlementaire n° 72)

Jeudi 2 décembre 1999

les rapports trimestriels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — trimestres du 1^{er} avril au 30 septembre 1999;

(document parlementaire n^o 73)

le rapport annuel portant sur les postes budgétaires Crédits d'autorisation et Autres affectations pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n^o 74)

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose :

le rapport annuel de la Direction générale des services aux personnes âgées pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n^o 75)

le rapport trimestriel de la Société des alcools du Manitoba — trimestre du 1^{er} avril au 30 juin 1999;

(document parlementaire n^o 76)

les rapports trimestriels de la Société des alcools du Manitoba — trimestres du 1^{er} avril au 30 septembre 1999;

(document parlementaire n^o 77)

le rapport annuel du Conseil consultatif des femmes du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n^o 78)

M^{me} la *ministre* FRIESEN dépose :

le rapport annuel de l'Entente Canada-Manitoba relative aux travaux d'infrastructure pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n^o 79)

le rapport annuel de l'Entente Canada-Manitoba relative au partenariat pour le développement économique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n^o 80)

M. le *ministre* CALDWELL dépose :

le rapport annuel du Centre des manuels scolaires du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n^o 81)

le rapport annuel du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n^o 82)

le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 83)

le rapport annuel du Collège communautaire Red River pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1999;

(document parlementaire n° 84)

le rapport annuel du Collège communautaire Assiniboine pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1999;

(document parlementaire n° 85)

le rapport annuel du Collège communautaire Keewatin pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1999;

(document parlementaire n° 86)

le rapport annuel de l'Université de Winnipeg pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 87)

le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 88)

le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 89)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. HELWER et RONDEAU, M^{mes} DRIEDGER et KORZENIOWSKI ainsi que M. SCHULER font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} ALLAN portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session et sur la motion d'amendement qui suit de M. FILMON :

Que la motion soit amendée par adjonction, après « Manitoba », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le présent gouvernement n'ait pas su prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines du fait :

a) qu'il ne s'est pas doté, pour la province, d'un plan ou d'une vision qui s'inscrit dans la continuité des succès économiques de la dernière décennie;

b) qu'il démontre une irresponsabilité financière qui se traduit par son refus de s'engager à équilibrer le budget de cette année et des années à venir comme il l'avait promis pendant la dernière campagne électorale;

c) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir toutes les dispositions de la loi la plus rigoureuse qui existe au Canada sur le budget équilibré;

Jeudi 2 décembre 1999

- d) qu'il n'a pas pris de mesures sérieuses pour maintenir la croissance économique et réduire les taxes;
 - e) qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie de l'emploi pour que le Manitoba continue à avoir le meilleur taux de création d'emplois et le plus bas taux de chômage de tout le pays;
 - f) qu'il ne contribue pas au mieux-être des gens en refusant d'édicter des lois sur le travail obligatoire qui aideraient les assistés sociaux à trouver un emploi,
- et que le présent gouvernement ait perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après les interventions de M. PENNER (Steinbach), de M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que de MM. LOEWEN, SANTOS, CUMMINGS et RONDEAU, M. GERRARD prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 56, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à dix heures.

Le président,

George HICKES